Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20241128-D2024-11-7-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

D2024-11-7-25

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 28 Novembre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.
Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.
Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **42**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **4**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **13**

Date de convocation :
22 novembre 2024

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :
12 DEC. 2024

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :
12 DEC. 2024

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.6 - Emploi-formation professionnelle

Objet : Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2025 sur la commune de Condé-en-Normandie

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		*Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU					X
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			Mme Annie ROSSI		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	42	0	4	2	13
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	42				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	46				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

M. Jean TURMEL, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Condé, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a notamment modifié l'article L3132-6 du Code du Travail relatif aux dérogations sur les ouvertures des commerces le dimanche.

Ainsi, l'article L3132-26 modifié du Code du Travail prévoit que « *dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. *A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.*

Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au premier alinéa de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L. 3133-1, à l'exception du 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le Maire au titre du présent article, dans la limite de trois ».

Le Maire peut donc fixer dans la limite de 12 dimanches par an, le nombre de dimanche autorisé pour chaque commerce de détails employant des salariés, et ce, par branche d'activité. Une branche d'activité regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits, ou rendent des services, qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée (source INSEE). Les magasins n'ont pas l'obligation d'ouvrir le dimanche en question, mais le dimanche est décompté du quota des dimanches par an fixé par le Maire, ouvert pour toute la branche d'activité.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu l'article L3132-26 modifié du Code du Travail,

Considérant que la commune de Condé-en-Normandie a l'intention d'autoriser des ouvertures dominicales en 2025,

Suivant la saisine par la Commune de Condé-en-Normandie auprès de l'Intercom de la Vire au Noireau, adressée par mail en date du 21 octobre 2024,

Considérant que la commune de Condé-en-Normandie propose les ouvertures dominicales pour l'année 2025 telles que mentionnées dans les tableaux annexés à la présente délibération, étant précisé qu'à défaut d'un recensement exhaustif préexistant de commerces de détails par branche d'activités, tout commerce de détail non visé expressément dans les tableaux ci-dessous se verra appliquer le régime dérogatoire de la catégorie « autre ».

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 6 novembre 2024, il est proposé au Conseil communautaire de donner un avis sur les ouvertures dominicales ci-après mentionnées au titre de l'année 2025 sur le territoire de la commune de Condé-en-Normandie.

Commerce de détail	Code INSEE NAF	Liste des dimanches 2025
Bijouterie	4777Z Commerce de détail d'article d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	12 janvier 2025 30 mars 2025 18 mai 2025 25 mai 2025 15 juin 2025 29 juin 2025 31 août 2025 7 septembre 2025 7 décembre 2025 14 décembre 2025 21 décembre 2025 28 décembre 2025
Parfumerie	4775Z Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	
Salon de coiffure	9602A Activité de coiffure	
Institut de beauté et l'esthétique à domicile	9602B Instituts de beauté, esthétiques et coiffeuses à domicile	
Vêtements et maroquinerie	4771Z Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé 4772B Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage 4751Z Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	
Chaussures	4772A Commerce de détail de la chaussure	
Solderie	4719B Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
Télécommunications	4741Z Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé 4742Z Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé 4743Z Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	
Electroménager	4754Z Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	
Vaisselle	4759B Commerce de détail d'autres équipements du foyer	
Autres : jeux, multimédias, livres, quincaillerie, sports…	4761Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé 4762Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé 4763Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé 4764Z Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé 4765Z Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé 4752B Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus) 4752A Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²) 4753Z Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé 4779Z Commerce de détail de biens d'occasion en magasin 4776Z Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	
Garage/équipements automobiles	4511Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers 4519Z Commerce d'autres véhicules automobiles 4532Z Commerce de détail d'équipements automobiles 4540Z Commerce et réparation de motocycles	19 janvier 2025 16 mars 2025 15 juin 2025 14 septembre 2025 12 octobre 2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	1
☐ **Adopté à la majorité**		☒ **Adopté à l'unanimité**		☐ **Non adopté**	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Le secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,